



Compte-rendu du Conseil Municipal du 20 juin 2016

Présents : Thierry IGONNET, Annie VOUILLON, Marie-Thérèse CHAPELIER, Jean THOREUX, Mathilde CORTAMBERT, Marie-Christine GRIFFON, Géraldine BRUYERE, Jean-Claude WAEBER, Daniel DUMONTET, Benoit JUGNET, Catherine PARISOT, Daniel LEDUC, Sandrine BARRAUD,

Absents, excusés : Thierry MICHEL, Thierry DELHOMME

Animateur de séance : Mathilde CORTAMBERT

Secrétaire de séance : Daniel LEDUC

Participait sans voix délibérative : Marie-Claude GUILLOUX

Le compte rendu de la réunion du 23 mai 2016 est adopté à l'unanimité après corrections.

TRAVAUX ET PROJETS EN COURS:

➤ **Maison des associations**

Marie-Thérèse CHAPELIER et Jean THOREUX font le point sur l'avancement des travaux. La toiture est terminée, les échafaudages seront démontés dans les prochains jours.

Les évacuations d'eau pluviale et l'assainissement du bâtiment sont à voir en urgence.

Une proposition de mise en place de lambrequins est à l'étude.

➤ **Prestataire vente patrimoine immobilier**

Le Maire rappelle au conseil municipal sa décision de proposer à la vente une partie du patrimoine immobilier de la commune et de s'adjoindre les services de professionnels, type agence immobilière (délibération 046/16).

Il précise que la commission d'appel d'offres a examiné l'unique proposition, reçue dans les délais et correspondant au cahier des charges.

La commission s'est donc positionnée pour l'agence immobilière AGI, compte tenu des critères de proximité, de connaissance du secteur qui avaient été retenus comme prépondérants.

Le conseil municipal :

- décide de retenir l'offre de l'agence AGI,
- précise que la commission pratiquée par l'agence est de 5% du montant de la transaction, à la charge exclusive de l'acquéreur
- accepte le mandat d'exclusivité à la société AGI d'une durée de 3 mois renouvelable pour un an
- charge le maire, ainsi qu'un groupe de travail de préparer la suite des opérations en commençant par la fixation des tarifs de vente et modalités de commercialisation.

➤ **Alarme centre d'accueil de groupes**

Thierry MICHEL rappelle au conseil municipal sa décision de remplacer le dispositif incendie du centre d'accueil de groupes et de lancer une mise en concurrence à cet effet (cf délibération 018/2016).

Il indique que la commission d'appel d'offres a examiné l'unique proposition reçue dans les délais et correspondant au cahier des charges.

La commission d'appel d'offres s'est prononcée pour la société Bernard THEVENET.

Il indique ensuite qu'une analyse, une validation technique de l'alarme, avant installation et un contrôle technique avant la mise en service sont nécessaires.

Il présente divers devis.

Le conseil municipal :

- décide de retenir l'offre de la société Bernard THEVENET pour un montant HT de :
 - Alarme : 22 507€00
 - Eclairage de secours : 4 560€00
- retient l'entreprise SOCOTEC, pour un montant HT de 1 400 €, afin d'assurer :
 - une analyse et une validation technique de l'alarme, avant installation
 - un contrôle technique avant la mise en service
- précise que les travaux seront à réaliser en novembre 2016
- charge le maire, ou un adjoint de mener à bien cette décision

➤ **Communauté de communes**

- **FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales)**

Vu l'article L 2336-4 du CGCT.

Vu la délibération n° 2016-35 de la Communauté de Communes de Matour et sa Région

Le Maire expose que la loi de finances 2011 a créé en son article 125 le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et que la loi de finances 2012 en son article 144 en a fixé les modalités qui consistent à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Cette solidarité au sein du bloc communal amène progressivement le Fonds de péréquation de 150 millions d'€ en 2012 à 2% des ressources fiscales communales et intercommunales en s'appuyant sur :

- un grand principe : l'intercommunalité est considérée comme échelon de référence avec la reconnaissance de « l'ensemble intercommunal » qui regroupe l'EPCI et ses communes membres ;
- une nouvelle assiette de ressources très large qui tient compte de la suppression de la taxe professionnelle : le potentiel financier agrégé (PFiA).

Après avoir souligné que le prélèvement ou le reversement est d'abord calculé au niveau de l'EPCI avant redistribution éventuelle aux communes, le Maire indique que la Communauté de Communes de Matour et sa Région bénéficie pour 2016 d'un reversement du FPIC, en baisse par rapport à 2015, de 101 494 € se décomposant ainsi :

Prélèvement FPIC	Reversement FPIC	Solde FPIC
37 600	139 094	101 494

Qu'il y ait prélèvement ou reversement, le Maire souligne que la répartition entre la Communauté de communes et les communes doit se faire conformément aux articles L 2336-1 à 7 du CGCT.

Présentant les simulations effectuées, le Maire indique que le Conseil communautaire a délibéré à l'unanimité le 26 mai dernier et que chaque conseil municipal doit délibérer avant le 30 juin. Il propose de procéder comme l'an dernier, par adoption libre à l'unanimité à la répartition dérogatoire libre en adoptant la solution simple ci-jointe :

1. répartition entre l'EPCI et les communes membres :

Attribution aux communes de 33 165 € nets, la Communauté de communes conservant le surplus de 68 329 € nets.

2. répartition entre les communes membres :

Répartition égalitaire entre les communes quel que soit la population, conformément au tableau ci-joint.

Le Conseil municipal :

- CONSTATE que la Communauté de Communes de Matour et sa Région bénéficie pour 2016 d'un prélèvement du FPIC de 37 600 € et d'un reversement du FPIC de 139 094 € soit un solde en baisse par rapport à 2015 de 101 494 € ;
- DECIDE de retenir la répartition dérogatoire libre et d'adopter les modalités suivantes :

1. répartition entre l'EPCI et les communes membres :

Attribution aux communes de 45 452 €, la Communauté de communes conservant 93 642 €.

Prélèvement aux communes de 12 287 €, prélèvement à la Communauté de communes de 25 313€.

2. répartition entre les communes membres :

Répartition égalitaire entre les communes quel que soit la population, conformément au tableau ci-dessous.

Redistribution			Prélèvement		Solde
CCMR	139 094	93 642	37 600	25 313	68 329
Communes		45 452		12 287	33 165
		Montant reversé		Montant prélevé	
Redistribution communes	Population DGF	répartition dérogatoire n° 2 libre	partition dérogatoire n° 2 libre		
BRANDON	356	4 132		1 117	3 015
LA CHAPELLE	198	4 132		1 117	3 015
CLERMAIN	258	4 132		1 117	3 015
DOMPIERRE	1 079	4 132		1 117	3 015
MATOUR	1 230	4 132		1 117	3 015
MONTAGNY	108	4 132		1 117	3 015
MONTMELARD	406	4 132		1 117	3 015
ST PIERRE	414	4 132		1 117	3 015
TRAMBLY	474	4 132		1 117	3 015
TRIVY	323	4 132		1 117	3 015
VEROSVRES	585	4 132		1 117	3 015
Total	5 431	45 452	Total	12 287	33 165

- SOULIGNE que cette répartition égalitaire correspond aux objectifs de la Communauté de communes de développer le territoire pour l'intérêt de toutes les communes en respectant chacune.

○ **Fusion des communautés de communes**

▪ Réunion des commissions

Les représentants de la Commune font part au conseil municipal de diverses réunions de commissions de la nouvelle communauté de communes. Les états des lieux et les pratiques de chaque collectivité ont été actés. Le travail de fonds commence doucement à se mettre en place.

Il précise qu'au mois d'octobre la Préfecture a besoin du nouveau nom de la communauté de communes, de son siège social et du nombre de délégués par Commune.

PERSONNEL COMMUNAL

➤ **Renouvellement CUI**

Le Maire rappelle à l'assemblée le dispositif des contrats aidés et des contrats d'avenir mis en place dans le cadre du plan de cohésion sociale.

Il rappelle la délibération n°002/2015 du 19 janvier 2015 qui, considérant qu'il était nécessaire de renforcer les effectifs et de créer 1 poste, non permanent à temps non complet, pour recruter, de préférence en contrat aidé de type CAE-CUI ou EA, une personne chargée prioritairement d'effectuer le nettoyage des locaux communaux, mais aussi capable d'une certaine polyvalence pour pouvoir, le cas échéant, se voir confier, d'un commun accord, des missions complémentaires nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux.

Il informe que le CUI qui arrivera à échéance le 31 juillet prochain, pourrait bénéficier d'un renouvellement pour 6 mois, sous réserve des conditions qui seront en vigueur à la date d'échéance.

Compte tenu des souhaits de l'agent, qui donne toute satisfaction dans son poste, et des besoins de la collectivité, le maire propose au conseil municipal de renouveler ce contrat à 24/35°, étant précisé que l'aide de l'Etat s'appliquera sur 20/35°, aux taux de 65 %, selon convention à signer via Pôle Emploi.

Le Conseil Municipal :

- donne son accord à la signature d'une convention avec Pôle Emploi dans le cadre d'un CUI pour le renouvellement, d'une durée de 6 mois, du contrat de l'agent qui arrivera à échéance le 31 juillet prochain.
- dit que la durée du travail sera de 24 heures hebdomadaires, annualisée, comme pour l'ensemble des agents communaux compte tenu des variations d'activités
- prévoit la possibilité d'heures complémentaires voire supplémentaires en fonction des nécessités de service et de l'évolution des besoins.
- dit que la rémunération s'effectuera sur la base du SMIC.
- dit que des actions d'accompagnement et de formation pourront être mises en place dans le cadre du dispositif.
- charge le Maire, ou un adjoint de prendre toute décision et de signer la convention et toute pièce nécessaire à l'exécution de cette décision.

➤ **Questions diverses**

Annie VOUILLON fait le point sur l'embauche des saisonniers à la base de loisirs du Paluet durant la période estivale.

Elle indique que leur journée d'intégration aura lieu le 29 juin prochain et invite le conseil municipal à les rencontrer, à partir de 18h30, pour un temps d'échange et une présentation de chacun.

Elle précise que les agents des différents services sont conviés à cette rencontre.

QUESTIONS FINANCIERES

➤ **Emprunt**

Le Maire informe le conseil municipal que pour effectuer les travaux prévus sur les divers bâtiments communaux (maison des associations, ancien presbytère, maison CONDEMINE...) il y a lieu d'avoir recours à l'emprunt et d'en profiter pour lancer une renégociation des taux d'intérêt des prêts en cours.

Le conseil municipal charge le Maire ou un adjoint :

- de lancer une consultation auprès de divers établissements bancaires afin d'obtenir un prêt aux meilleures conditions, dès que l'avancée des dossiers de travaux permettra d'en fixer le montant
- de renégocier les taux des prêts en cours
- de mener à bien cette décision et l'autorise à signer toute pièce utile

TRAVAUX DES COMMISSIONS

➤ **Commission Tourisme :**

○ ***Demande geste commercial***

Le Maire informe le conseil municipal de la requête d'un maître-nageur pour bénéficier d'un geste commercial à l'occasion de la location d'un emplacement au camping municipal, quelques jours dans la saison, pour accueillir sa famille (conjoint et enfants).

Il précise que ce saisonnier habite un autre département, que l'éloignement ne lui permet pas de rentrer aisément à son domicile durant la saison et que c'est fréquemment le cas pour ces personnels saisonniers.

Il rappelle en outre au conseil municipal que la commune leur propose une solution de mise à disposition gracieuse, d'un hébergement, mais qu'il ne permet pas d'accueillir une famille.

Le conseil municipal décide :

- d'accepter la demande de geste commercial pour la location d'un emplacement au camping municipal, pour les saisonniers, éloignés de leur domicile, souhaitant accueillir leur famille (conjoint et enfants) quelques jours dans la saison.

- dit qu'il leur sera appliqué le « tarif randonneur » soit 9€60, par nuit et par emplacement, pour la famille.
- limite l'application de ce tarif à 15 nuits par saison et par MNS.
- charge le Maire, ou un adjoint de mener à bien cette décision.

○ **Tarif tente « 2 secondes »**

Annie VOUILLON informe le conseil municipal de la demande de certains estivants de pouvoir bénéficier de la mise à disposition, par la base de loisirs, de tentes.

Elle indique, en accord avec les membres de la commission, avoir fait l'acquisition de 2 tentes "2 secondes" à cet effet.

Le conseil municipal décide de fixer le prix de leur mise à disposition à 10€.

○ **Proposition de séjours courts**

Annie VOUILLON explique au conseil municipal qu'il arrive que des équipements ne soient pas loués entre deux réservations.

Pour pallier ce manque à gagner elle propose une remise exceptionnelle aux personnes souhaitant prolonger leur séjour ou un tarif "court séjour" pour combler les vides.

Le conseil municipal décide :

- de pratiquer les tarifs suivants :
 - quatre nuits au prix de deux
 - trois nuits au prix de deux
 - deux nuits au prix d'une
- d'autoriser les courts séjours pour combler les creux mais au tarif en vigueur

Pas de réunion de commission tourisme en juillet et en août.

○ **Remerciement bénévolat**

Annie VOUILLON indique au conseil municipal que M. MERLIER a participé activement et bénévolement au bon déroulement des journées à thème concernant le pain (allumage des fours, cuisson, nettoyage...) tout au long de l'année.

Pour le remercier de sa présence assidue et de son implication, la commission tourisme propose de faire un geste.

Le conseil municipal décide d'offrir à M. MERLIER deux repas au restaurant St Cyr à MONTMELARD.

○ **MPP**

Annie VOUILLON rappelle à l'assemblée la tenue des 5 marchés de producteurs de pays qui auront lieu les lundis soir de 17 à 22h00 du 11/07 au 08/08 inclus.

Le conseil municipal prend acte et se répartit les participations à cette manifestation.

○ **Maison des Patrimoines**

- Retour échange amis du manoir et projet d'amélioration

Le Maire fait le bilan d'une rencontre qu'il a eue avec l'association des amis du manoir afin de préciser les modalités de la collaboration entre la commune et l'association.

Il présente les principales décisions prises ou évoquées à cette occasion :

- Les horaires d'ouverture de la maison des patrimoines à l'occasion des manifestations organisées par les amis du manoir seront adaptées au cas par cas d'un commun accord, 12 h-18h pour la marche des brioches à titre d'exemple.
- suite à la gratuité des entrées au musée, il n'y aura plus de contrepartie financière reversée à la commune pour saveur d'automne, ni de prise en charge de factures et ce dès 2016.
- Maintien de la présence d'un agent communal à l'assemblée générale de l'association et aux CA.
- la commune continue à contribuer à la publicité et à la communication des manifestations de l'association par la création et la multiplication en interne des affiches, tracts, flyers, ...) "les amis du manoir" se chargeant de la diffusion. L'achat d'espace de publicité est coordonné par la Commune mais réglé en direct par l'association.
- une réflexion est engagée quant à la :
 - construction d'un abri ouvert, à l'entrée du parc, permettant un repli en cas de mauvais temps
 - possibilité de baisser le mur d'enceinte pour une meilleure visibilité du bâtiment
- le lavoir rue de la Grand'Roche sera remis en eau par les bénévoles de l'association
- les portes en fer forgé seront nettoyées et repeintes par les agents communaux.

➤ **Commission Technique :**

Daniel DUMONTET indique au conseil municipal que le vestiaire du foot vient d'être réhabilité par les agents communaux.

Il précise que le "local arbitre" sera aménagé prochainement suivant les nouvelles directives de la FFF.

Il informe l'assemblée que les travaux de réfection des chaussées, prévus dans le cadre de la voirie intercommunale, débiteront dans quelques jours.

Prochaine réunion de commission technique le : 12/07/2016. Pas de commission technique en août

QUESTIONS DIVERSES :

➤ **Conseil Régional**

○ **plan de soutien au bâtiment et travaux publics**

Le Maire informe le conseil municipal d'un nouveau plan de soutien au bâtiment et travaux publics porté par la Région Bourgogne Franche Comté.

Il précise qu'une enveloppe de 20 millions d'euros a été inscrite et qu'une première phase de 10 millions d'euros sera engagée rapidement, en lien avec l'Etat et le fonds de soutien à l'investissement local.

Une deuxième phase de 10 millions d'euros sera engagée en automne sur la base d'un règlement d'intervention qui sera adopté par l'assemblée plénière le 24 juin prochain.

Les principaux critères de sélections sont les suivants :

- communes de moins de 20 000 habitants
- premiers ordres de services délivrés avant le 31/12/2016
- opérations d'équipement ou d'aménagement

Il précise que les dossiers doivent parvenir à la Région avant le 31 juillet prochain.

Le conseil municipal demande au Maire d'obtenir toutes les informations complémentaires pour pouvoir présenter un dossier à l'occasion du prochain conseil municipal.

○ **"Vergers de sauvegarde" et "Bocages et Paysages"**

Le Maire présente au conseil municipal deux appels à projets du conseil régional de Bourgogne Franche Comté :

- "Vergers de sauvegarde" : le Conseil Régional favorise la sauvegarde des variétés fruitières anciennes en Bourgogne Franche Comté
- "Bocages et paysages" : le Conseil Régional soutient la replantation du bocage en Bourgogne Franche-Comté

Il sollicite les membres de l'assemblée pour approfondir les dossiers et faire des propositions le cas échéant.

➤ **Relance adhésion CAUE**

Le Maire présente au conseil municipal la demande de renouvellement d'adhésion au CAUE 71 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Saône et Loire) d'un montant de 224€ pour l'année 2016.

- Décide de ne pas donner suite à la demande d'adhésion au CAUE 71, pour l'année 2016
- Charge le maire ou un adjoint de mener à bien cette décision.

➤ **Remboursement repas bénévoles bibliothèque**

Le Maire indique au conseil municipal que Mmes Marie-Thérèse CHAPÉLIER et Catherine PARISOT ont dû avancer sur leurs fonds propres, le paiement, par chèque, des repas des bénévoles de la bibliothèque le restaurant refusant d'être payé par la voie normale et habituelle du mandat administratif.

Le conseil municipal décide de rembourser à Mme :

- Marie-Thérèse CHAPÉLIER, la somme de 128€50. TTC correspondante, selon justificatifs présentés
- Catherine PARISOT, la somme de 128€50 TTC correspondante, selon justificatifs présentés

➤ **Urgence – Soins Angela**

Le Maire fait part au conseil municipal de la demande urgente de soutien financier à Angela atteinte de mucoviscidose qui doit suivre un traitement en Géorgie, non remboursé par la sécurité sociale.

Le conseil municipal décide de ne pas faire de don mais propose de mettre à disposition gracieuse de l'association les équipements communaux si elle souhaite faire une manifestation caritative pour cette cause.

➤ **Collège St Cyr**

Jean-Claude WAEBER fait une synthèse de la dernière réunion du CA du collège.

Il indique qu'à la rentrée 2016/2017 les horaires du collège seront modifiés pour assurer une coupure obligatoire de 1h30 à midi. Les nouveaux horaires seront désormais :

- 08h15 - 12h10
- 13h40 - 16H40

Le conseil municipal est surpris par cette décision qui verra les familles ayant des enfants à l'école primaire et au collège devoir attendre l'ouverture des classes élémentaires pour laisser les élèves.

Il indique que d'importants travaux au niveau du bâtiment du secrétariat vont débiter dès le mois de septembre obligeant le personnel à trouver d'autres lieux de replis.

Il précise que le CA a validé l'utilisation du vide sanitaire du bâtiment C par la commune.

➤ **SIRTOM**

Jean THOREUX et Jean-Claude WAEBER informent l'assemblée de la tenue d'une très longue réunion du SIRTOM ou un débat a de nouveau été relancé au sujet de la redevance participative.

➤ **Projet éoliennes commune du Rhône**

Le Maire fait part au conseil municipal de sa rencontre avec deux représentants de l'association NEIHB (Non-à l'Eolien Industriel en Haut Beaujolais) qui lui ont exposé les revendications et fait part de leur crainte en matière de santé, de sécurité, d'environnement ...

Il indique qu'à court terme la commune devra se positionner sur ce sujet, dans le cadre de l'enquête publique, en tant que commune circonvoisine.

Le conseil municipal s'interroge et souhaiterait une présentation du projet par des personnes le plus "neutres" possible pour avoir des informations exactes, sans parti-pris.

La CNR a déposé son dossier

INFORMATIONS DIVERSES :

- **Remerciements randonnées des dames de cœur**
- **Réforme rythmes scolaires**
- **Projet éolien**
- **Accueil réfugiés**
- **Invitation vernissage "oiseaux d'ici et d'ailleurs" 01/07/2016 à 19h00 : MTC**
- **Invitation CANT'AZE**
- **Balades nocturnes**
- **Météo mai 2016**

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 22h30

<p>PROCHAINES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL : mercredi 20 juillet 2016 – 20h30 salle du conseil lundi 22 août 2016</p>
